

SÉMINAIRE SUR LE SYSTÈME DE LA HAYE CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

Genève, 9 juin 2010

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Document établi par le Secrétariat

INTRODUCTION

1. La mondialisation croissante des échanges commerciaux nécessite de disposer d'un système d'enregistrement international des dessins et modèles industriels qui soit efficace et qui facilite l'obtention de la protection des dessins et modèles moyennant un minimum de formalités et à moindre coût. C'est pour répondre à cette attente que fut créé le système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels, actuellement régi par l'Acte de 1934, l'Acte de 1960 et l'Acte de 1999 de l'*Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels*. L'Acte de Genève, dernier Acte en date de l'Arrangement de La Haye et adopté en juillet 1999, est devenu opérationnel le 1^{er} avril 2004.
2. Le système de La Haye, qui est simple, peu coûteux et efficace, permet à ses utilisateurs d'obtenir la protection de leurs dessins et modèles industriels dans plusieurs pays au moyen d'une seule et unique demande d'enregistrement déposée auprès du Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). L'Union de La Haye compte actuellement 56 États membres. Une bonne connaissance du système s'avère par conséquent indispensable pour l'ensemble des professionnels, tant du secteur industriel que du secteur privé.
3. Le séminaire sera animé par des membres du personnel de l'OMPI auxquels se joindra un intervenant invité. Il est destiné à accroître les connaissances pratiques du système parmi les utilisateurs habituels et potentiels du secteur privé et de l'industrie et s'adresse aussi bien aux indépendants (secteur privé) qu'aux agents en propriété industrielle (paralégaux et mandataires) qui procèdent à des demandes d'enregistrement international de dessins et modèles industriels ou qui administrent de tels enregistrements. Le séminaire

traitera de tous les aspects tant administratifs que juridiques relatifs à la procédure d'enregistrement international des dessins et modèles industriels (principales caractéristiques, avantages du système, différentes procédures, etc.) et portera également sur les développements récents dans le domaine de l'enregistrement international des dessins et modèles industriels.

HORAIRES

4. Le séminaire débutera le mercredi 9 juin 2010 à 9 h 30 (inscription dès 9 h 00) et se terminera vers 17 h 30.

LIEU

5. Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
Salle B
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

INSCRIPTION

6. Le comptoir d'information et d'enregistrement est situé dans le hall du bâtiment principal de l'OMPI devant l'entrée de la salle B. Il sera ouvert le mercredi 9 juin 2010 à partir de 9 h 00.
7. Inscription en ligne : <http://www.wipo.int/hague/fr/index.html>.
8. Frais d'inscription : 250 francs suisses couvrant la participation au séminaire, la documentation, le repas ainsi que les pauses café. L'inscription ne sera définitive qu'après réception par l'OMPI des droits d'inscription dûment acquittés.
9. Les autorités compétentes des États membres de l'Union de La Haye seront exemptes du paiement du droit d'inscription.
10. Délai d'inscription : 21 mai 2010. Veuillez noter que les droits d'inscription ne seront pas remboursés pour tout avis d'annulation après cette date.
11. Nombre de participants : le nombre de participants est limité à 55 personnes.
12. Pour tout renseignement complémentaire sur le séminaire, veuillez contacter :
Section de l'information et de la promotion
Service d'enregistrement international des dessins et modèles
Secteur des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques
Téléphone : (+41 22) 338 9024
Télécopieur : (+41 22) 338 8510

INTERPRÉTATION

13. Le séminaire se déroulera en français et en anglais avec l'interprétation simultanée en français, anglais et espagnol.

BADGES

14. Un badge est remis à chaque participant lors de l'enregistrement. Les participants sont priés de le porter lorsqu'ils se trouvent dans les locaux de l'OMPI.

TÉLÉPHONE ET COMMUNICATIONS

15. Les appels peuvent être passés à partir des téléphones situés dans le hall de l'OMPI. La réception des appels se fait par l'intermédiaire du numéro suivant : réception de l'OMPI : (+41 22) 791 91 11.

CYBER CAFÉ

16. Plusieurs ordinateurs sont mis à la disposition des participants sur la mezzanine et au Centre d'information situé dans le hall. Pour ceux qui disposent d'ordinateurs portables dotés de cartes Wi-Fi, une connexion sans fil est disponible dans le hall du bâtiment.

COMPTOIR DES DOCUMENTS

17. Le comptoir des documents de l'OMPI se situe devant l'entrée de la salle B et sera ouvert le mercredi 9 juin 2010 à partir de 9 h 00

HÔTEL/VOYAGE

Visas

18. Veuillez prendre les dispositions nécessaires pour obtenir un visa d'entrée en Suisse si cette formalité est requise pour les ressortissants de votre pays.

Réservation d'hôtel

19. Des informations sur les hôtels à Genève peuvent être obtenues auprès de l'Office du tourisme de Genève :
- Téléphone : (+41 22) 909 7000
- Service de réservation d'hôtels :
- Téléphone : (+41 22) 909 7020
- Télécopieur : (+41 22) 909 7021
- Site Internet : www.geneve-tourisme.ch

Agence de voyage

20. Pour tout arrangement relatif aux voyages, veuillez noter qu'American Express a une agence au siège de l'OMPI.
- Horaires : 9 h 00 – 17 h 00 (lundi au vendredi)
- Téléphone : (+41 22) 338 7770 / 71 / 72
- Télécopieur : (+41 44) 385 6036
- Courrier électronique : ax.wiponet@aexp.com

TAXIS

21. La station de taxis la plus proche se trouve chemin Louis-Dunant. Vous pouvez également appeler des centrales de taxis aux numéros (+41 22) 320 22 02 ou (+41 22) 320 20 20.

TRANSPORTS PUBLICS

22. Les autobus en provenance et à destination du centre-ville (et de la gare de chemin de fer) s'arrêtent avenue Giuseppe Motta, devant la tour de l'UIT (ligne n° 8, arrêt "UIT") et Place des Nations (lignes n^{os} 5, V et Z, et tramways 13 et 15, arrêt "Nations"). Pour de plus amples informations, voir le site <http://www.tpg.ch>.

AUTRES SERVICES PROPOSÉS

Service postal

23. Il y a un bureau de poste au rez de chaussée du Centre international de conférences (CICG) situé face à l'OMPI, 17, rue de Varembe.
Horaires : 8 h 00 – 12 h 00 et 14 h 00 – 18 h 00
24. Des timbres postaux sont également en vente au Centre d'information situé dans le hall principal de l'OMPI.

Banque

25. Une succursale de l'Union de Banques Suisses (UBS) se trouve de l'autre côté de la rue, 17, chemin Louis-Dunant.
Horaires : 8 h 30 – 16 h 30 (lundi au vendredi)
26. Un guichet automatique de banque (GAB) est également situé côté droit du hall principal de l'OMPI.

Vestiaire

27. Un vestiaire non surveillé se situe face à la salle A. L'OMPI ne peut être tenue responsable en cas de perte ou de vol.

Cafétéria

28. Il y a une cafétéria au rez de chaussée du bâtiment OMPI/PCT. On peut y accéder en utilisant l'ascenseur qui se trouve à proximité du GAB situé côté droit du hall principal de l'OMPI. Elle est ouverte de 8 h 00 à 17 h 00.

RESTAURANTS

29. On trouve à proximité de l'OMPI plusieurs restaurants proposant un large éventail de spécialités.